

Paris, le 12 mai 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Air'EDEC 2025 : le transport aérien s'engage dans un ACCORD CADRE NATIONAL D'ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES DANS LE SECTEUR

La branche professionnelle du transport aérien et l'ensemble de ses représentants, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), l'opérateur de compétences AKTO et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ont signé un engagement de développement de l'emploi et des compétences pour le secteur du transport aérien appelé **Air'EDEC 2025**. **Cet accord, d'un montant global de 960 000€, cofinancé à 50% par l'État, le Ministère du Travail dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, a pour objectif de soutenir l'emploi du secteur, répondre à ses besoins de recrutement et renforcer son attractivité.**

Le secteur du transport aérien, qui traverse avec le COVID la crise la plus importante de son histoire, n'en reste pas moins un contributeur majeur à l'économie française et à l'emploi, y compris pour les premiers niveaux de qualification.

Après des travaux d'identification des besoins en emplois et en compétences dans la perspective de la sortie de crise mais aussi face aux défis en matière de transition écologique, la branche professionnelle et ses représentants, l'État et AKTO s'engagent dans un plan de développement de l'emploi et des compétences. Ils souhaitent ainsi anticiper et accompagner les transformations métiers en adaptant l'offre de formation et de certification afin de sécuriser les parcours professionnels des salariés du secteur.

Baptisé **Air'EDEC 2025**, cet accord intervient à la suite de l'engagement pris lors des travaux menés dans le cadre des Assises de l'aérien et renforcé par les conséquences de la crise liée à la pandémie COVID.

Les actions porteront une attention particulière aux TPE-PME du secteur (moins de 250 salariés) ainsi qu'aux salariés les plus fragilisés dans leur emploi (jeunes sans qualification, seniors, salariés en mobilité ou en reconversion professionnelle).



Air'EDEC 2025 s'articule autour de **trois axes** :

- **L'axe 1** : construire une cartographie, pour les métiers les plus représentatifs, des aires de mobilité au sein de la branche ainsi que des possibilités de passerelles inter-secteur et inter-branche.
- **L'axe 2** : rendre lisible les métiers de l'aérien afin de renforcer l'attractivité du secteur en mettant à disposition une plateforme métier dédiée. Il s'agira en outre d'expérimenter une action de formation, l'AFEST (Action de Formation En Situation de Travail) qui a pour particularité d'utiliser et de valoriser les situations de travail comme terrain d'apprentissage pour les métiers du trafic en exploitation aéroportuaire et les métiers de la maintenance aéronautique.
- **L'axe 3** : intégrer la transformation numérique et l'éco-responsabilité dans les dispositifs certifiant (relation client, management 4.0, agents piste) afin, d'une part, de mettre en place des pratiques d'éco-responsabilité et d'autre part, de mettre en avant l'ambition du secteur sur le plan de la transition écologique.

La signature d'**Air'EDEC 2025** marque l'engagement de l'ensemble des parties prenantes au bénéfice de l'emploi, des compétences et des qualifications pour relever les défis du secteur du transport aérien des années à venir.

Hélène Clavé, Déléguée Générale Adjointe des affaires sociales au sein de la FNAM, déclare : « Cet engagement et les actions qu'il contient sont clés pour accompagner les défis du secteur face aux enjeux auxquels il est confronté : préserver l'emploi, renforcer son attractivité dans le cadre de la reprise d'activité, accompagner les entreprises et les salariés dans leur montée en compétences et qualifications face aux mutations technologiques et environnementales. »

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels dont la CSTA (Chambre Syndicale du Transport Aérien) et la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

– Plus d'informations sur www.fnam.fr –

Fiches pratiques, communiqués, visuels, vidéos disponibles en téléchargement libre sur simple inscription [sur le Press Office de GroupExpression](#)

